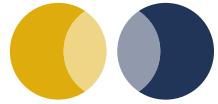


95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°754- ÉDITION DU 30 JANVIER 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions féminines
- Organisation des Compétitions
- Football Animation
- Finance
- CDIF
- Organisation des coupes
- Terrains et installations sportives
- Arbitrage
- Futsal





COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 26 JANVIER 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - C. Macina - M. Bailliez - R. Dati - J. Letellier - JF. Budet

Assistant : J. Garcia Dantas - E. Kont

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER ECOUEN FC

Objet : Match 53567157 du 21/12/2025 Séniors D3 Gr A MARLY LA VILLE ES 2 / ECOUEN FC 2

Demande d'évocation formulée par le club de **ECOUEN FC** en date du **15/01/2026**, au motif que le joueur **Timothy G. licence 2543996653** du club de **MARLY LA VILLE ES**, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet du **08/12/2025**.

Le club de **MARLY LA VILLE ES** ayant répondu dans les délais, remerciements.

Article21 du DVOF : Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit **le trentième jour**, si aucune instance la concernant n'est en cours. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

Le joueur **Timothy G. licence 2543996653** est inscrit sur la feuille du match du **14/12/2025 Séniors D3 Gr A PUISEUX LOUVRE 95 1 / MARLY LA VILLE ES2**. A la date de la demande d'évocation exprimée par ECOUEN FC, le 15/01/2026, ce match est homologué. **La commission ne peut pas intervenir sur un match homologué.**

Le joueur **Timothy G. licence 2543996653** est inscrit sur la feuille du match du **21/12/2025 Séniors D3 Gr A MARLY LA VILLE ES2 / ECOUEN FC 2**. Ce match n'est pas homologué. La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Timothy G. licence 2543996653** du club de **MARLY LA VILLE ES** était bien en état de suspension au jour de la rencontre citée en objet et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **MARLY LA VILLE ES 2** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ECOUEN FC 2** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

MARLY LA VILLE ES 2 : 0 but -1 point
ECOUEN FC 2 : 0 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : CREDIT 43,50€
MARLY LA VILLE ES : DEBIT 53,50€



AMENDE

MARLY LA VILLE ES : DÉBIT 100€ inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu.

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Timothy G. licence 2543996653** du club de **MARLY LA VILLE ES** avec date d'effet le 02/02/2026.





REPRISE DOSSIER ST PRIX ES

Objet : Match 54557598 du 18/01/2026 Séniors D4 Gr C ST PRIX ES 2 / ARNOUVILLE FAS 2

Demande d'évocation formulée par le club de **ST PRIX ES** en date du **19/01/2026**, au motif que le joueur **Owen F. licence 2544484819** du club de **ARNOUVILLE FAS**, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet du **15/12/2025**.

Le club de **ARNOUVILLE FAS** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Owen F. licence 2544484819** du club de **ARNOUVILLE FAS** était bien en état de suspension au jour de la rencontre citée en objet et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ARNOUVILLE FAS 2** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST PRIX ES 2** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

ST PRIX ES 2 : 1 but 3 points

ARNOUVILLE FAS 2 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

ST PRIX ES : CREDIT 43,50€

ARNOUVILLE FAS : DEBIT 53,50€

AMENDE

ARNOUVILLE FAS : DÉBIT 100€ inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu.

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Owen F. licence 2544484819** du club de **ARNOUVILLE FAS** avec date d'effet le **02/02/2026**.





ERRATUM

DOSSIER AS ERAGNY FC / GOUSSAINVILLE FC FINALISE DANS LE PROCES-VERBAL DU 05/01/2026.

FRAIS DE DOSSIER

Annulation du Crédit de 43,50€ au profit de l'**AS ERAGNY FC** au motif que lors de l'ouverture du dossier évoqué dans le Procès-Verbal précédent (PV du 22/12/2025), les frais de dossier n'ont pas été indiqués, donc pas débités à l'**AS ERAGNY FC**.

Les frais de dossier définitifs, imputables au club de **GOUSSAINVILLE FC**, ont été débités par le Procès-Verbal du 05/01/2026.

RESERVES

RAS

RÉCLAMATION

RAS

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

*Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine séance : lundi 02/02/2026 à 14h.*





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 27 janvier 2026

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ENGAGEMENT D'EQUIPES

U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

U18F

Le 31/01/2026 de 14h30 à 17h00

Futsal

Gymnase Christian Dufresne

27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Équipe de 5 joueuses + 3 remplaçantes

Clubs concernés : EBM, Ecouen, Adamois, Gonesse, Fosses.

Protèges tibias obligatoires

Crampons interdits





Ces rencontres ne sont pas prises en compte dans le critérium à 8

COURRIERS DES CLUBS**ENT ARGENTEUILAISE 2****U15F à 8****Mail du 12/01/26**

Pris note de votre engagement dans la catégorie pour la phase2 saison 2025-26

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX**FRANCONVILLE FC****U15F poule A phase 2**

Changement d'horaire pour toute la phase 2 à domicile, saison 2025-26

Nouvel Horaire : 15h30

Accord de la commission féminine

RENCONTRES REPORTEES**VAFF/GROSLAY 2****Senior F à 8****Footclub du 20/01/26**

Journée 2, match 55305383 du 23/01/26 contre CHAMPAGNE 95 SFC 1

Nouvelle date : **26/01/26**

Motif : Pas de vestiaires à la date initiale

Accord des clubs et de la commission

1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

RESULTATS FEUILLES DE MATCHS

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critériums à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critériums à 11 (U15F et U18F)

Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB									
Stade									
Surface		Pelouse		Synthétique					
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				Téléphone					
	Nbr d'équipe(s)	Responsable	Diplôme	Téléphone	coup d'envoi à domicile				
U11F à 8									
U11F à 5	1								
U13F à 8									
U13F à 5	1								
U15F à 8									
U15F à 11									
U18F à 8									
U18F à 11									
Senior F à 8									
ALTERNANCE		INFORMATIONS							
U11F à 8									
U11F à 5									
U13F à 8									
U13F à 5									
U15F à 8									
U15F à 11									
U18F à 8									
U18F à 11									
Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.									
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine									



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 27 janvier 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMi à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO

RASSEMBLEMENT 3 : 10 janvier 2026 – U7F – fIVE (annulé)

PLATEAU 4 : 17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS

RASSEMBLEMENT 4 : 24 janvier 2026 – U7F - Five

PLATEAU 5 : 31 janvier 2026- U9F – FRANCONVILLE FC

FESTIVAL U9F : Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)

PLATEAU 3 : 14 février 2026 –U9F - AJED





PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F :	Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 7 :	30 mai 2026 – U7F

INFORMATIONS

À la suite de la fermeture des terrains par le DVOF le samedi 22 novembre 2025 les rencontres U9F est reporté :
U9F : Plateau 3 : reporté le samedi 14 février 2026 à AJED

EXCEPTIONELEMENT :

Le plateau U9F du 31 janvier 2026 de Franconville est déplacé en salle à St PRIX ES

Heure : 9h30

Gymnase Christian Dufresne

29 rue Pasteur et Victor Hugo

95390, St Prix

Crampons interdits

Tennis ou chaussures futsal propres

Protèges tibias obligatoires

Clubs concernés : EBM, Franconville FC, Gonesse RC, Taverny COSMO, AJED, Fosses UF.

Vous pouvez utiliser vos feuilles de présence préremplies pour Franconville

COURRIERS DES CLUBS

FONTENAY EN PARISIS FC

U13F poule C

Mail du : 19/01/26

Nous ne pouvons pas sortir de la plage horaire de 9h30 à 11H00 attribuée aux catégories U11F et U13F.

Néanmoins vous pouvez faire une demande via footclub pour un changement d'horaire jusqu'à 12h00 avec accord de chacun des adversaires que vous recevrez.

AJED

U13F poule B

Mail du 26/01/2026

Pris note du changement d'horaire pour toutes les rencontres à domicile.

Nouvel horaire : 9h30

FESTIVAL U9F

Samedi 07 février 2026

Uniquement pour les clubs engagés et présents sur les plateaux U9F avec une ou des équipes

2^{ème} tour FESTIVAL: FIVE

Street foot en salle

200, chaussée Jules César

95250, Beauchamp

Rappel : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez

Crampons interdits, protèges tibias obligatoires

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

31/01/26

ERMONT AS 1



U11F poule A

Footclub du 26/01/26

Journée 1, Match 55374478 du 31/01/2026 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

Nouvelle heure : 12h00

Motif : Installations déjà occupées à 11h00

Accord des 2 clubs et de la commission

RENCONTRES REPORTÉES

28/01/26

TAVERNY COSMO 1

U13F poule B

Footclub du 26/01/26

Journée 2, Match 55383570 du 31/01/2026 reçoit ST PRIX ES 1

Nouvelle date : 28/01/26

Nouvel horaire : 17h30

Motif : Accord entre entraîneurs

Accord des 2 clubs et de la commission

07/02/26

CERGY-PONTOISE FC 2

U11F poule C

Mail du 26/01/26

Journée 1, Match 55383410 du 31/01/2026 reçoit TAVERNY COSMO 1

Nouvelle date : 07/02/26

Motif : effectif insuffisant à Cergy-Pontoise FC2 le 31/01/26

Commission féminine

28/03/26

VAFF/GROSLAY 1

U13F poule C

Footclub du 20/01/26

Journée 1, Match 55383642 du 24/01/2026 se déplace à FONTENAY EN PARISIS 1

Nouvelle date : 28/03/26

Motif : Absence des éducateurs de VAFF sur un événement en province

Accord des 2 clubs et de la commission

16/05/26

FRANCONVILLE FC 1

U11F poule A

Footclub du 16/01/26

Journée 5, Match 55374489 du 23/05/2026 reçoit SARCELLES AAS 1

Nouvelle date : 16/05/26

Motif : Manifestation de rugby sur les installations de Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U13F

BOUFFEMONT FC 1

U13F poule A



Journée 1, Match 55386568 du 24/01/2026 reçoit ERMONT AMS2
1^{er} appel feuille de match

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U9F

GONESSE RC

Plateau U9F du 17 janvier 26 à Ent BEAUMONT MOURS
2^{ième} appel le 27/01/26 copie feuille de présence

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

TAVERNY COSMO 1

U13F poule B

Journée 1, Match 55383566 du 24/01/2026 contre BELLOY-ST MARTIN ACS 1

Forfait TAVERNY COSMO : amende 15€

AMENDES

RAS

DEMI-FINALE CHALLENGE U11F

Demi-finale le 21 mars 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson , Beaumont/Oise

- 1) Ent BEAUMONT-MOURS 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) ENT SSG-SOISY 1

CENTRE 2 :

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

- 1) HERBLAY ES 1 Club recevant
- 2) AJED 1
- 3) CERGY-PONTOISE FC 1

CENTRE 3 :

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

- 1) ENT MERY-MERIEL FC 1 Club recevant
- 2) MONTMORENCY FC 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1

CENTRE 4 :

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

- 1) ERMONT AMS 1 Club recevant
- 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1



3) GONESSE RC 1

DEMI-FINALE FESTIVAL U13F

Demi-finale le 14 février 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil

- 1) Ent ARGENTEUILLAISE 1 Club recevant
- 2) ERMONT AMS 1
- 3) BOUFFEMONT AC 1
- 4) ERMONT AMS 2

CENTRE 2 :

Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

- 1) TAVERNY COSMO 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) SARCELLES AAS 2
- 4) ST BRICE FC 1

CENTRE 3 :

Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Cergy Pontoise

- 1) CERGY-PONTOISE FC 2 Club recevant
- 2) ESSG/SOISY 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1
- 4) VAFF-GROSLAY 1

CENTRE 4 :

Complexe sportif Christian Dufresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

- 1) ST PRIX ES 1 Club recevant
- 2) GONESSE RC 1
- 3) ENT BEAUMONT-MOURS 1



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 27 JANVIER 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM Pézière

Assistant : Mme Baudry – M. Macina (Comité de Direction)

Excusés : M. Podan Mavounzy (Président)- Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.





MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS SPORTIVES

PERSAN US 03

Suivant l'article 11.1 du RS du DVOF, et à la suite du forfait de son équipe U18 l'équipe SENIORS D1 DE PERSAN US 03 perd 4 points au classement général

Article 11.1

11.1 – Les clubs du Championnat Seniors de D1 ont l'obligation d'engager : - Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre, - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, étant précisé que ces 3 équipes doivent être de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20. - 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13). Et d'y participer jusqu'à leur terme.

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 53524972

DEUIL ENGHEN FC/MENUCOURT AS du 15/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026

Motif : fermeture des installations les 14 et 15 février 2026

SENIORS

SENIORS D2 Poule A

Match n ° 53526430

DEUIL ENGHEN FC/EAUBONNE CSM du 15/02/026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : fermeture des installations les 14 et 15 février 2026

U16

U16 D3 Poule B

Match n° 53523057

GOUSSAINVILLE FC/FRETTOISE ES du 22/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : déjà un match à la date du 22/03/2026

U16 D3 Poule C

Match n° 53523083

DEUIL ENGHEN FC/VEXIN AS du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : fermeture des installations les 14 et 15 février 2026

U14

U14 D3 Poule C

Match n° 53521118

DEUIL ENGHEN FC/ST LEU du 14/02/2026

Nouvelle date : 07/03/2026

Motif : fermeture des installations les 14 et 15 février 2026





1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

U14 D3 Poule B

Match n° 53521015

ARGENTEUIL FC/CERGY PONTOISE FC du 17/01/2026

AMENDES

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

BEAUCHAMP AS

U18 D3 Poule C

Match n° 54792585

NEUVILLE AS/BEAUCHAMP AS du 25/01/2026

NEUVILLE AS : 5 buts 3pts

BEAUCHAMP AS : 0 but -1pt

BRUYERES BERNES USM

U14 D4 Poule C

Match n° 54456012

BRUYERES BERNES USM/CHAMPAGNE AS du 24/01/2026

BRUYERES BERNES USM : 0 but -1pt

CHAMPAGNE SFC : 5 buts 3pts

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

CHAMPAGNE SFC

U18 D3 Poule A

Match n° 54792496

CHAMPAGNE SFC/ACADEMIE ERMONT du 25/01/2026

CHAMPAGNE SFC : 0 but -1pt

ACADEMIE ERMONT : 5 buts 3pts

Amende : 30 euros

MONTMORENCY FC

U16 D3 Poule A

Match n° 53522932

SARCELLES AAS/MONTMORENCY FC du 25/01/2026

SARCELLES AAS : 5 buts 3pts

MONTMORENCY FC : 0 but -1pt

Amende : 30 euros



3EME FORFAIT INDUISANT UN FORFAIT GENERAL AVEC AMENDE

FOSSES UF

U16 D4

Match n° 54849410

FOSSES UF/PIERRELAYE FC du 25/01/2026

FOSSES UF : 0 but -1pt

PIERRELAYE FC : 5 buts 3pts

Amende : 45 euros

FORFAIT GENERAL

FOSSES UF

U16 D4

FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

MERY MERIEL FC

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule A

Match n° 54137918

MERY MERIEL FC/CHEMINOTS DE L'OUEST du 25/01/2026

Manque numéro de match

Amende : 10 euros

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

Mme SYLVESTRE





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 26 JANVIER 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénéchal

Assistant : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.
En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.
ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

AJED : Mail du 26 01 26

Pris note de la demande de modification d'horaire pour le critérium U10, soit à 10h30. La commission transmet au secrétariat pour correction dans le calendrier.

ARNOUVILLE FAS : Mail du 21 01 26

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuille de match U10 – série 2 poule H du 17/01/25.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 26 01 26

Pris note de l'absence de l'équipe 1 - critériums U11 – série 1 poule A du club de SURVILLIERS AVENIR le 24/01/26

BEZONS USO : Mail du 23 01 26

Pris note du ticket d'achat des goûters. Comme indiqué dans la procédure, la commission vous rappelle que le remboursement partiel des goûters ne concerne que les plateaux U6/U7.

BOUFFEMONT AF : Mail du 26 01 26

Pris note du problème d'identifiant pour connexion à la FMI sur rencontre de critérium u12 – série 1 poule A vs DOMONT FC.

BRUYERES BERNES USM : Mail du 23 01 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 - critériums U10 & U11 – série 1 poule B

CHAMPAGNE SFC : Mail du 24 01 26

Pris note du problème rencontré lors de votre déplacement à PERSAN US pour la rencontre de critérium U13. Série 1 poule D. La commission n'avait pas eu connaissance du mail du club de PERSAN US qui demandait le désengagement de son équipe U13 série 1.

CHARS AS : Mail du 27 01 26

Pris note de la fermeture de vos installations jusqu'au 08/02/26. La commission reporte la rencontre U12 série 1 poule A du 31/01/26 vs ARNOUVILLE FAS.

**CORMEILLAIS ACS : Mail du 27 01 26**

Pris note de votre déplacement à ERMONT AMS pour le plateau U8 du 24/01/26. La commission interroge le club organisateur. Le plateau U8 était bien prévu en extérieur. Par contre le club d'ERMONT AMS accueillait également un plateau U10 Futsal, organisé par la commission Futsal. La commission regrette ce quiproquo et désagréments

COSMO TAVERNY : Mail du 26 01 26

Pris note du problème rencontré lors sur la rencontre de critérium U13 - Série 2 poule H à STL EU FC le 24/01/26. La commission transmet au secrétariat pour modification du score.

DEUIL FC : Mail du 21 01 26

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U6/U7 du 31/01/26, soit stade Alain Mimoun à DEUIL ENGHien.

DEUIL FC : Mail du 26 01 26

Pris note de la fermeture de vos installations : Complexe Alain Mimoun, les 14 & 15/02/26 par arrêté municipal.

DOMONT FC : Mail du 23 01 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55375800 - critériums U11 – série 1 poule B du 24/01/26 à VALLEE DU SAUSSERON.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 23 01 26

Pris note du forfait général de vos 2 équipes sur le critérium U13 – série 2 poules G & H

ENTENTE SSG : Mail du 26 01 26

Pris note du problème rencontré sur FMI du critérium U12 – série 2 poule A vs MONTMAGNY FC.

ERAGNY FC : Mail du 25 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U12 Avenir à domicile, soit 12h45. LA commission transmet au secrétariat pour correction dans le calendrier.

ERMONT AMS : Mail du 27 01 26

Pris note de votre confusion entre les centres du plateau U8 et plateau futsal U10 du 24/01/26

ERMONT AMS : Mail du 27 01 26

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres U11 – série 2 poule C soit : Stade Auguste Renoir à ERMONT.

ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE : Mail du 22 01 26

Pris note de votre demande concernant la modification de votre destination pour le plateau du 24/01/26. La commission est amenée chaque semaine à effectuer des modifications de certains centres suite à des forfaits d'équipes ou désengagements d'équipes. C'est la raison pour laquelle la commission recommande de bien vérifier le vendredi en début d'après-midi la destination de vos équipes.

FOSSES UF : Mail du 26 01 26

Pris note du problème rencontré sur FMI du critérium U12 – série 3 poule C vs GOUSSAINVILLE FC.

FRANCONVILLE FC : Mail du 26 01 26

Pris note de votre déplacement à ERMONT AMS pour le plateau U8 du 24/01/26. La commission interroge le club organisateur. Le plateau U8 était bien prévu en extérieur. Par contre le club d'ERMONT AMS accueillait également un plateau U10 Futsal, organisé par la commission Futsal. La commission regrette ce quiproquo et désagréments.

JOUY FC : Mail du 21 01 26

Pris note de la modification sur feuille de présence du Challenge U10

JOUY FC : Mail du 21 01 26

Pris note du forfait non avisé de l'équipe 1 de MERY MERIEL FC sur match n° 55393315 - critérium U11 Avenir Poule C le 17/01/26



**JOUY FC : Mail du 24 01 26**

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontres de critérium U11 série 2 poules E & F. La commission attend les feuilles de match papier ou photo des compositions d'équipes issues de la tablette.

MAGNY FC : Mail du 22 01 26

Pris note forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55397386 & 55397414 - critérium U12 – série 2 Poule A & B le 24/01/26 à l'ADAMOIS OL

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 26 01 26

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur la rencontre de critérium U13 – Série 1 vs BELLOY ST MARTIN ASC le 24/02/26. La commission attend la feuille de match papier.

MONTSOULT BAILLET USM : Mail du 23 01 26

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de match U10 du 17/01/26. La commission vous rappelle que la FMI est à faire avant le début de la rencontre. Si vous constatez un problème il faut faire une feuille de match papier aussitôt. En fin de match la FMI ne fonctionnera pas car l'horaire du match sera dépassé.

NEUVILLE AS : Mail du 26 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire ponctuelle des rencontres de critérium U10 série 2 vs GARGES FCM du 31/01/26 suite à la réception d'un centre du plateau U6/U7. La commission transmet au secrétariat pour correction de l'agenda.

OSNY FC : Mail du 26 01 26

Pris note de votre information concernant la rencontre de critérium U10 Avenir à SARCELLES AAS. La commission vous présente toutes ses excuses car il n'avait pas été tenu compte des horaires de la 1ère phase. La commission reporte le match

PERSAN US : Mail du 14 01 26

Pris note des désengagements suivants :

- d'1 équipe U6/U7, soit 3 équipes au lieu de 4
- d'1 équipe U13 – série 1 poule D, soit 2 au lieu de 3

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 22 01 26

Pris note de votre demande concernant vos équipes U12. Une réponse vous a été donnée dans notre PV du 19/01/26. Pour rappel : toutes les équipes déclarées forfait général au cours de la phase 1 des critériums ne sont pas reconduites pour la phase 2

SARCELLES AAS : Mail du 22 01 26

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match U10 du 17/01/26. La commission vous informe qu'aucune FMI n'a été transmise pour la rencontre concernée. La commission attend une feuille de match papier ou copie de la FMI.

SARCELLES AAS : Mail du 26 01 26

Pris note de votre demande de modification des horaires des rencontres de critérium à domicile. La commission transmet au secrétariat pour correction dans les calendriers respectifs.

ST BRICE FC : Mail du 21 01 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 23 sur rencontre de critérium U10 – série 2 poule H du 24/01/26 à ST PRIX ES

ST BRICE FC : Mail du 21 01 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U11 – série 2 poule H du 24/01/26 à ST PRIX ES

ST PRIX ES : Mail du 21 01 26

Pris note de votre information concernant le match de critérium U11 – série 2 poule G du 17/01/26 vs PIERRELAYE FC. La commission a transmis le dossier à la Commission de Discipline pour suite éventuelle à donner.



**ST OUEN AS : Mail du 21 01 26**

Pris note votre annulation de désengagement d1 équipe U9 sur plateaux. Votre club reste donc à 3 équipes U9.

RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison.

COUPE DU COMITE U12**Équipes qualifiées à l'issu du 2^{ème} Tour du Samedi 17 Janvier 2026**

Centre n° 1	VILLIERS FC 1 – MARLY ES 1 MONTMORENCY FC 1 : forfait non avisé
Centre n° 2	ST BRICE FC 1 – EZANVILLE US 1
Centre n° 3	CERGY PONTOISE FC 1 – GONESSE RC 1
Centre n° 4	GONESSE RC 2 – CORMEAUX ACS 2
Centre n° 5	En Attente de Résultat
Centre n° 6	SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 3
Centre n° 7	CORMEILLAGES ACS 1 – ROISSY US 1 BELLOY ST MARTIN ASC : Disqualifié car présence de 3 nouveaux joueurs (Sera S. - Liam B & Ilyan D.)
Centre n° 8	ARGENTEUIL RC 1 – SARCELLES AAS 1
Centre n° 9	VAUREAL FC 1 – MONTMAGNY FC 1
Centre n° 10	GOUSSAINVILLE FC 1 – ADAMOIS OL 1
Centre n° 11	PERSAN US 1 – THILLAY ESM 1
Centre n° 12	CERGY PONTOISE FC 2 – HERBLAY ES 1
Centre n° 13	BEZONS USO 1 – ERAGNY FC 1
Centre n° 14	ST OUEN AS 1 – MENUCEAUS AS 1
Centre n° 15	ENTENTE SSG 1 – OSNY FC 1
Centre n° 16	ST LEU FC 1 – CHAMPAGNE SFC





COUPE DU COMITE U12

3^{ème} Tour du Samedi 7 Février 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS

Début de la Jonglerie : 13h30 (**obligatoire avant les rencontres**)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 4^{ème} tour prévu le 28 Mars 2026

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 9 Février 2026 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction (par mail ou dépôt au secrétariat – aucun envoi par voie postale)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas d'appel de feuilles, de réclamation ou convocation sous peine de disqualification. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Coupe du Comité U12 - 3^{ème} Tour le Samedi 7 Février 2026

Centre 1 ADAMOIS OL	Centre 2 ERAGNY FC	Centre 3 ROISSY US	Centre 4 SARCELLES AAS
St Ouen AS 1	Gonesse RC 2	Roissy US 1	Cergy Pontoise FC 2
Equipe 2 ^{ème} Centre n° 5	Persan US 1	Goussainville FC 1	St Leu FC 1
Argenteuil RC 1	Equipe 1 ^{ère} Centre n° 5	Marly ES 1	Sarcelles AAS 3
Adamois OL 1	Eragny FC 1	Cormeillais ACS 1	Entente SSG 1

Centre 5 CERGY FC	Centre 6 EZANVILLE US	Centre 7 VAUREAL FCM	Centre 8 HERBLAY ES
Bezons USO 1	Villiers FC 1	Champagne SFC 1	Gonesse RC 1
Sarcelles AAS 1	Osny FC 1	Montmagny FC 1	St Brice FC 1
Cergy Pontoise FC 1	Ezanville US 1	Vaurel FCM 1	Thilly Esm 1
Menucourt AS 1	Cormeillais ACS 2	Sarcelles AAS 2	Herblay ES 1





FESTIVAL FOOT U13

Équipes qualifiées à l'issu du 1er Tour du Samedi 17 Janvier 2026

Centre n° 1	ENTENTE SSG 2 – PARMAIN AC 1 - ENTENTE SSG 3 VALLEE DE SAUSSERON : Forfait non avisé
Centre n° 2	GARGES FCM 2 – OSNY FC 2 – MERY MERIEL FC 1 MARCOUVILLE CITY CPA 1 : Forfait avisé
Centre n° 3	VAUREAL FCM 2 – MENU COURT AS 1
Centre n° 4	VILLIERS FC 3 - BELLOY ST MARTIN ASC 1 – COSMO TAVERNY 2 COURDIAMANCHE AS : Forfait non avisé
Centre n° 5	CERGY PONTOISE FC 2 – EZANVILLE US 1 CERGY PONTOISE FC 3 : Disqualifiée car présence 2 joueurs mutés hors période (Amadou Y. & Ibrahim D) et 1 joueur présent également avec équipe CERGY PONTOISE FC 4 (Djegui T.) sur centre n° 18 ST LEU FC 2 : Disqualifiée car présence 2 joueurs mutés hors période (Noé M. & Kais A.) et 1 joueur présent également avec équipe ST LEU FC 1 (Noham M.) sur centre n° 7
Centre n° 6	VAUREAL FCM 1 – ERAGNY FC 1 – VIARMES ASNIERES OL 1 PUISEUX LOUVRES FC 1 : Forfait non avisé
Centre n° 7	ST BRICE FC 2 – ARGENTEUIL RC 3 ST LEU FC 2 : 1 joueur présent également avec équipe ST LEU FC 2 (Noham M.) sur centre n° 5 AJED 1 : Forfait avisé
Centre n° 8	ST OUEN AS 2 – GARGES FCM 1 - JOUY FC 1
Centre n° 9	FRANCONVILLE FC 1 – JOUY FC 2 – MAGNY FC 1 VEMARS ST WITZ : Forfait non avisé
Centre n° 10	SARCELLES AAS 1 – SARCELLES AAS 3 VEXIN AS : Forfait avisé FRETTOISE ES : Forfait avisé
Centre n° 11	CERGY PONTOISE FC 1 – ADAMOIS OL 1 – HERBLAY ES 1 SURVILLIERS AVENIR 1 : Forfait non avisé
Centre n° 12	COSMO TAVERNY 1 – ERMONT ACF 2 – PERSAN US 2
Centre n° 13	MONTMORENCY FC 1 – OSNY FC 1 ROISSY US : Disqualifié car présence de 5 joueurs mutés hors période (Adrien D. – Arthur D – Mohamed O. Jaspe I. & Naël S)
Centre n° 14	ST PRIX ES 1 – ERMONT AMS 1 - MONTMORENCY FC 2
Centre n° 15	PERSAN US 1 – SOISY AM FC 1 – ARGENTEUIL FC 1 DOMONT FC 1 : Forfait non avisé
Centre n° 16	SARCELLES AAS 2 – VIARMES ASNIERES OL 1 PERSAN US 3 : Forfait non avisé





Centre n° 17	VILLIERS FC 2 – ARGENTEUIL RC 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 2 AUVERS ENNERY FC 1 : Forfait non avisé
Centre n° 18	ARGENTEUIL RC 2 – CERGY PONTISE FC 5 CERGY PONTOISE FC 4 : Disqualifiée car présence d'1 également avec équipe CERGY PONTOISE FC 3 (Djegui T.) sur centre n° 5
Centre n° 19	BEAUCHAMP AS 2 -HERBLAY ES 2 – CHAUMONTEL LUZARCHES AS 2
Centre n° 20	VILLIERS FC 1 – ST LEU FC 3 - BEZONS USO 2 DEUIL ENGHEN FC 1 : Forfait non avisé
Centre n° 21	ENTENTE SSG 1 – MONTIGNY FC 2 ST BRICE FC 1 : Disqualifiée car présence 2 joueurs mutés hors période (Victoire M & Wael A.)
Centre n° 22	ERMONT ACF 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
Centre n° 23	ST OUEN AS 1 – BEAUCHAMP AS 1 GONESSE RC 1 : forfait non avisé MONTMAGNY FC 1 : Forfait non avisé
Centre n° 24	PIERRELAYE FC 1 – GOUSSAINVILLE FC 1 – CORMEILLAIIS ACS 1 PUISEUX LOUVRES FC 1 : forfait non avisé
Centre n° 25	ST PRPIX ES 2 – BEZONS USO 1 ST BRICE FC 3 : Forfait avisé BRUYERES BERNES USM 1 : Forfait avisé

FESTIVAL FOOT U13

2^{ème} Tour du Samedi 7 Février 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS

Début de la Jonglerie : 13h30 (**obligatoire avant les rencontres**)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Finale Départementale du 28 Mars 2026

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 9 Février 2026 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction (par mail ou dépôt au secrétariat - aucun envoi par voie postale)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas d'appel de feuilles, de réclamation ou convocation sous peine de disqualification. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)





Festival Foot U13 - 2ème Tour le Samedi 7 Février 2026

Centre 1	ST PRIX ES	Centre 2	SOISY AM FC	Centre 3	ENTENTE SSG	Centre 4	ST BRICE FC
ST PRIX ES 1		FRANCONVILLE FC 1		CORMEILLAIS ACS 1		ST BRICE FC 2	
BEAUCHAMP AS 1		SOISY AM FC 1		GARGES FCM 1		ST LEU FC 3	
CERGY PONTOISE FC 2		EZANVILLE US 1		GOUSAINVILLE FC 1		VIARMES ASNIERES OL 2	
CERGY PONTOISE FC 5		PARMAIN AC 1		ENTENTE SSG 1		ARGENTEUIL RC 3	

Centre 5	COSMO TAVERNY	Centre 6	MERY MERIEL FC	Centre 7	ELLOY ST MARTIN AS	Centre 8	PERSAN US
VILLIERS FC 2		ARGENTEUIL RC 1		BELLOY ST MARTIN ASC 1		PERSAN US 1	
VILLIERS FC 1		ARGENTEUIL RC 2		CHAUMONTEL LUZ. 2		ADAMOIS OL 1	
MONTMORENCY FC 2		MERY MERIEL FC 1		JOUY FC 2		VILLIERS FC 3	
COSMO TAVERNY 2		PIERRELAYE FC 1		ERMONT ACF 1		BEZONS USO 2	

Centre 9	MONTIGNY FC	Centre 10	MONTMORENCY FC	Centre 11	ST OUEN AS	Centre 12	GARGES FCM
MONTIGNY FC 2		SARCELLES AAS 1		HERBLAY ES 2		VAUREAL FCM 2	
HERBLAY ES 1		SARCELLES AAS 2		MAGNY FC 1		ENT. BEAUMONT MOURS 2	
OSNY FC 2		JOUY FC 1		BEZONS USO 1		COSMO TAVERNY 1	
CERGY PONTOISE FC 1		MONTMORENCY FC 1		ST OUEN AS 2		GARGES FCM 2	

Centre 13	ERMONT ACF	Centre 14	BEAUCHAMP AS	Centre 15	IT. BEAUMONT MOU	Centre 16	OSNY FC
ERMONT ACF 2		ERMONT AMS 1		ENTENTE SSG 3		PERSAN US 3	
ERAGNY FC 1		BEAUCHAMP AS 2		ENTENTE SSG 2		VIARMES ASNIERES OL 3	
MENUCOURT AS 1		ARGENTEUIL FC 1		ENT. BEAUMONT MOURS 1		SARCELLES AAS 3	
VARUEAL FCM 1		ST OUEN AS 1		ST PRIX ES 2		OSNY FC 1	

1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U6/U7 du 17/01/2026

MAGNY F.C. : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°3 à AS ERAGNY FC

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°5 à CERGY PONTOISE FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence et feuille récapitulative de vos U6/U7 sur votre site n°6 à CORMEILLAIS ACS

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°6 à CORMEILLAIS ACS

FRETTOISE ES : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°6 à CORMEILLAIS ACS

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°7 à COURDIMANCHE AS

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille de présence et feuille récapitulative de vos U6/U7 sur votre site n°11 à ERMONT AMS





AJED : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°11 à ERMONT AMS

ARNOUVILLE FAS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°12 à BOUFFEMONT ACF

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°12 à VILLIERS FC

1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10 AVENIR

SARCELLES AAS 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55379758 - critérium U10 Avenir Poule B vs CERGY PONTOISE FC 21 le 24/01/26

CRITERIUM U10

BOUFFEMONT ACF 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55357180 - critérium U10 – série 1 Poule A vs EZANVILLE US 21 le 24/01/26

MONTMORENCY FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55358463 - critérium U10 – série 1 Poule B vs PIERRELAYE FC 21 le 24/01/26

CHAMPAGNE SFC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55358466 - critérium U10 – série 1 Poule B vs DOMONT FC 21 le 24/01/26

THILLAY ESM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375885- critérium U10 – série 1 Poule C vs MARLY ES 22 le 24/01/26

VEXIN AS 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55360527 & n° 55360572- critérium U10 – série 2 Poules C & D vs MONTMAGNY FC 22 & 23 le 24/01/26

CRITERIUM U11 AVENIR

VILLIERS FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393265 - critérium U11 Avenir Poule B vs ERAGNY FC 1 le 24/01/26

MERY MERIEL FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393291 - critérium U11 Avenir Poule C vs COSMO TAVERNY 1 le 24/01/26

FOSSES UF 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393292 - critérium U11 Avenir Poule C vs JOUY FC 1 le 24/01/26

CRITERIUM U11

AUVERS ENNERY FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375395 - critérium U11 série 1 Poule A vs SURVILLIERS AVENIR 1 le 24/01/26





BOUFFEMONT ACF 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375398 - critérium U11 série 1 Poule A vs EZANVILLE US 1 le 24/01/26

GARGES FCM 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55378929 - critérium U11 série 2 Poule B vs MONTMORENCY FC 2 le 24/01/26

MAGNY FC 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55378988 & n° 55379122 - critérium U11 série 2 Poules C & D vs VIARMES ASNIERES OL 1 & 2 le 24/01/26

ARGENTEUIL FC 5 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55379687 - critérium U11 série 2 Poule H vs SARCELLES AAS 3 le 24/01/26

CRITERIUM U12 AVENIR

GARGES FCM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55384499 - critérium U12 Avenir Poule A vs BEAUCHAMP AS 21 le 24/01/26

FRANCONVILLE FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55384528 - critérium U12 Avenir Poule B vs GONESSE RC 21 le 24/01/26

JOUY FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55384603 - critérium U12 Avenir Poule C vs OSNY FC 21 le 24/01/26

CRITERIUM U12

ST PRIX ES 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55397527 - critérium U12 - série 2 Poule F vs OSNY FC 23 le 24/01/26

CRITERIUM U13

SURVILLIERS AVENIR 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395298 - critérium U13 - série 1 Poule B vs ST OUEN AS 2 le 24/01/26

DEUIL ENGHien FC 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395326 - critérium U13 - série 1 Poule C vs EAUBONNE CSM 1 le 24/01/26

GOUSSAINVILLE FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395456 - critérium U13 - série 1 Poule D vs SOISY AM FC 1 le 24/01/26

MARCOUVILLE CITY CPA 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395541 - critérium U13 - série 1 Poule E vs BELLOY ST MARTIN ASC 1 le 24/01/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026



CRITERIUM U10

SURVILLIERS AVENIR 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55357204 - critérium U10 Série 1 Poule A vs BOUFFEMONT ACF 21 le 17/01/26

MONTSOULT BAILLET US 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55358489 - critérium U10 Série 1 Poule B vs MONTMORENCY FC 21 le 17/01/26

GOUSSAINVILLE FC 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55376035 - critérium U10 Série 3 Poule A vs ENTENTE SSG 22 le 17/01/26

CRITERIUM U11

SURVILLIERS AVENIR 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55375422 - critérium U11 Série 1 Poule A vs BOUFFEMONT ACF 1 le 17/01/26

MONTSOULT BAILLET US 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55375823 - critérium U11 Série 1 Poule B vs PARMAIN AC 1 le 17/01/26

MONTMORENCY FC 2 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55378960 - critérium U11 Série 2 Poule B vs EAUBONNE CSM 2 le 17/01/26

ST OUEN AS 2 & 3 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55379534 & n° 55379579 - critérium U11 Série 2 Poules E & F vs PONTOISENNE JS 1 & 2 le 17/01/26

MATCH REMIS AU 07/03/2026

CRITERIUM U12

DEUIL ENGHEN FC 21 vs EAUBONNE CSM 21 : match n° 55397359

MATCH REMIS AU 28/03/2026

CRITERIUM U10 AVENIR

SARCELLES AAS 21 vs OSNY FC 21 : match n° 55379758

CRITERIUM U11 – série 1 poule A

SARCELLES AAS 4 vs AUVERS ENNERY FC 1 : match n° 55375421

CRITERIUM U12 – série 1 poule A

DEUIL ENGHEN FC 21 vs EAUBONNE CSM 21 : match n° 55397359

CHARS AS 21 vs ARNOUVILLE FAS 21 : match n° 55397306



INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DÉPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPTE

AMENDES

MERY MERIEL FC 1 : 1^{er} forfait non avisé sur match n° 55393315 - critérium U11 Avenir Poule C à JOUY FC 1 le 17/01/26

Amende : 15€

MERY MERIEL FC 1 : 1^{er} forfait non avisé sur match n° 55375936 - critérium U11 série 1 Poule C à VEMARS ST WITZ FC 1 le 17/01/26

Amende : 15€

PARMAIN AC 1 : 1^{er} forfait non avisé sur match n° 55375823 - critérium U11 série 1 Poule B à MONTSOULT BAILLET US 1 FC 1 le 17/01/26

Amende : 15€



ARGENTEUIL FC 25 : 1^{er} forfait non avisé sur match n° 55360782 - critérium U10 Série 2 Poule H à ARNOUVILLE
FAS le 17/01/26
Amende : 15€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Forfait général de vos 2 équipes sur le critérium U13 – série 2 poules G & H après parution des calendriers
Amende : 70€ x 2 = 140€

BRUYERES BERNES USM : Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 - critériums U10 & U11 – série 1 poule B
Amende : 15€ x 2 = 30€

DOMONT FC : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55375800 - critériums U11 – série 1 poule B du 24/01/26 à VALLEE DU SAUSSERON.
Amende : 15€

PERSAN US : Forfait général de votre équipe 3 sur le critérium U13 – série 1 poule D après parution des calendriers
Amende : 70€

ENTENTE SSG : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 55395248 - critériums U13 – série 1 poule A du 24/01/26 à MONTMAGNY FC.
Amende : 15€

ENTENTE SSG : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55384721 - critériums U13 Avenir poule A du 24/01/26 à ERAGNY FC 1
Amende : 15€

ENTENTE SSG : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 55396297 & n° 55396425 - critériums U13 série 2 poules E & F du 24/01/26 à CERGY PONTOISE FC 4 & 5.
Amende : 15€

COURDIMANCHE AS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55395327 - critériums U13 – série 1 poule C du 24/01/26 à EZANVILLE US.
Amende : 15€

FOSSES UF : Présence d'un joueur non licencié (Sacha B.) sur feuille de match n° 55397723 - critériums U12 – série 3 poule C du 24/01/26 vs GOUSSAINVILLE FC 23.
Amende : 120€

MONTMAGNY FC : Absence n° de licence – noms & prénoms de vos joueurs sur feuille de match n° 55397388 - critériums U12 – série 2 poule A du 24/01/26 à ENTENTE SSG 23.
Amende : 10€ x 8 = 80€

VILLIERS FC 22 & 23 : Feuilles irrégulières sur matchs n° 55376067 & n° 55376112 - critériums U10 – série 3 poules B & C du 24/01/26 vs GONESSE RC 22 & 23 (manque n° match & poule)
Amende : 10€ x 2 = 20€

VILLIERS FC 1 : Feuille irrégulière sur match n° 55377092 - critériums U10 Avenir poule A du 24/01/26 vs ERAGNY FC 1 (manque n° match)
Amende : 10€

DEUIL ENGHEN FC 1 & 2 : Feuilles irrégulières sur matchs n° 55379020 & n° 55379154 - critériums U11 – série 2 poules C & D du 24/01/26 vs MAGNY FC 1 & 2 (manque n° match)
Amende : 10€ x 2 = 20€

MONTMAGNY FC 21 : Feuille irrégulière sur match n° 55379784 - critériums U10 Avenir poule B du 17/01/26 vs ST OUEN AS 21 (manque n° match & poule)
Amende : 10€





ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 : Feuille irrégulière sur match n° 55382208 - critériums U11 série 3 poule C du 17/01/26 vs MONTMAGNY FC 4 (manque n° match & poule)
Amende : 10€

BOUFFEMONT ACF 21 : Feuille irrégulière sur match n° 55397302- critériums U12 série 1 poule A du 24/01/26 vs DOMONT FC 21 (manque n° match)
Amende : 10€

JOUY FC : Feuilles irrégulières sur matchs n° 55396619 & n° 55396647- critériums U13 – série 2 poules A & B du 24/01/26 vs ARGENTEUIL RC 2 & 3 (manque n° match)
Amende : 10€ x 2 = 20€

MONTMORENCY FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 1 de la Coupe du Comité U12 à MARLY ES le 17/01/26
Amende : 25€

VALLEE DU SAUSSERON : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 1 du Festival Foot U13 à ENTENTE SSG le 17/01/26
Amende : 25€

COURDIMANCHE AS : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 4 du Festival Foot U13 à GROSLAY FC le 17/01/26
Amende : 25€

PUISEUX LOUVRES FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 6 du Festival Foot U13 à ERAGNY FC le 17/01/26
Amende : 25€

VEMARS ST WITZ FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 9 du Festival Foot U13 à JOUY FC le 17/01/26
Amende : 25€

SURVILLIERS AVENIR : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 11 du Festival Foot U13 à ADAMOIS OL le 17/01/26
Amende : 25€

DOMONT FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 15 du Festival Foot U13 à PERSAN US le 17/01/26
Amende : 25€

PERSAN US : Forfait de votre équipe 3 sur centre ° 15 du Festival Foot U13 à VIARMES ASNIERES OL le 17/01/26
Amende : 25€

AUVERS ENNERY FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 17 du Festival Foot U13 à VILLIERS FC le 17/01/26
Amende : 25€

DEUIL EGNHien FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 20 du Festival Foot U13 à BEZONS USO le 17/01/26
Amende : 25€

GONESSE RC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 24 du Festival Foot U13 à GONESSE RC le 17/01/26
Amende : 25€

MONTMAGNY FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 24 du Festival Foot U13 à GONESSE RC le 17/01/26
Amende : 25€

PUISEUX LOUVRES FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 25 du Festival Foot U13 à GOUSSAINVILLE FC le 17/01/26
Amende : 25€



APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

PROCHAINE REUNION LUNDI 2 FEVRIER 2026





COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 27 JANVIER 2026

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - M. YABAS

Excusé : M. MOREIRA

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 19 janvier 2026 avec une date de règlement arrêtée au lundi 26 janvier 2026 :

- 519039 – EAUBONNE CSM
- 520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC
- 550638 – PERSAN US 03
- 551972 – ASC AVICENNE
- 560814 – FUTSAL CLUB VLB
- 564044 – PARIS GOUSSAINVILLE FUTSAL
- 565310 – STAMINA

La commission des finances appliquera les sanctions prévues dans le règlement sportif, jusqu'à règlement du compte club. Soit, -1 point sur toutes les équipes SENIOR

Informations transmises aux Commissions suivantes :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

*** Commission Futsal**

Prochaine réunion sur convocation



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 27 JANVIER 2026

Présents : MM. Plassart – Letellier – Lacour.

TRES TRES URGENT

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.13 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

N'utiliser plus la version FMI 3.9.0.0, cette version est dès à présent retirée du système informatique.

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.





La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVDF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

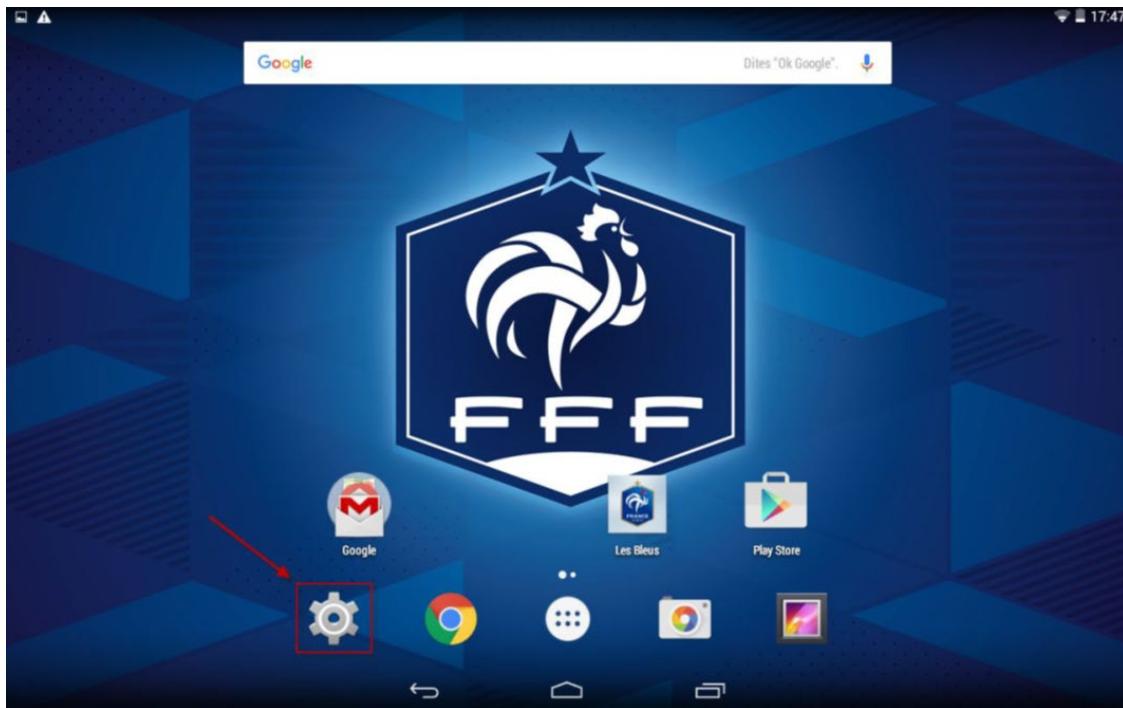
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

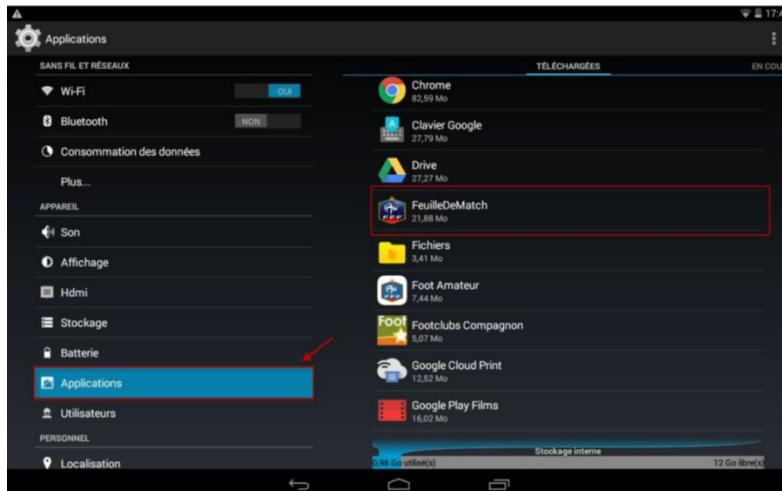




② Allez dans paramètres de la tablette.

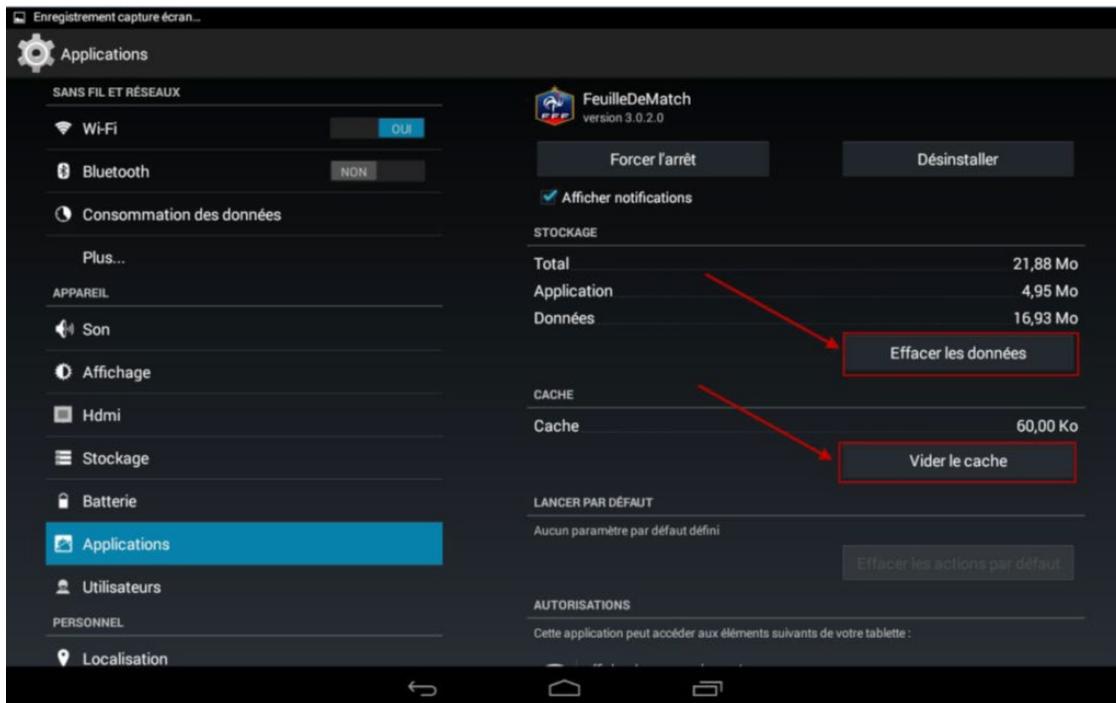


③ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



④ Effacer les données et vider le cache

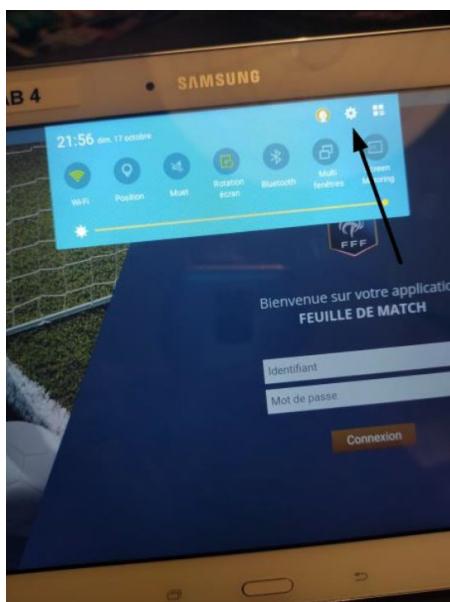




☒ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

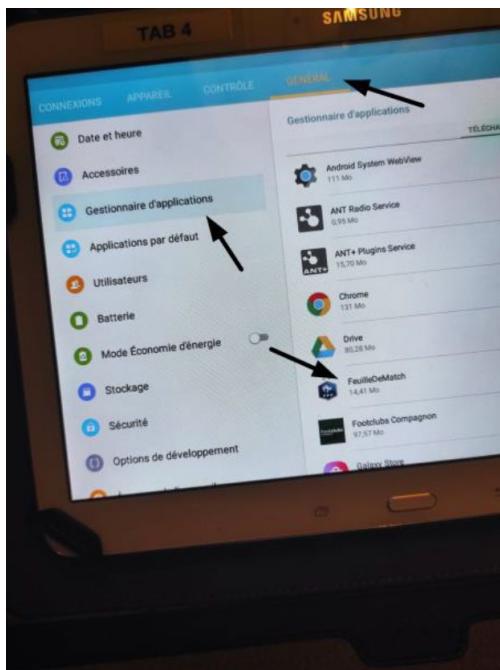
AUTRES TABLETTES

☒ Allez dans paramètres de la tablette.

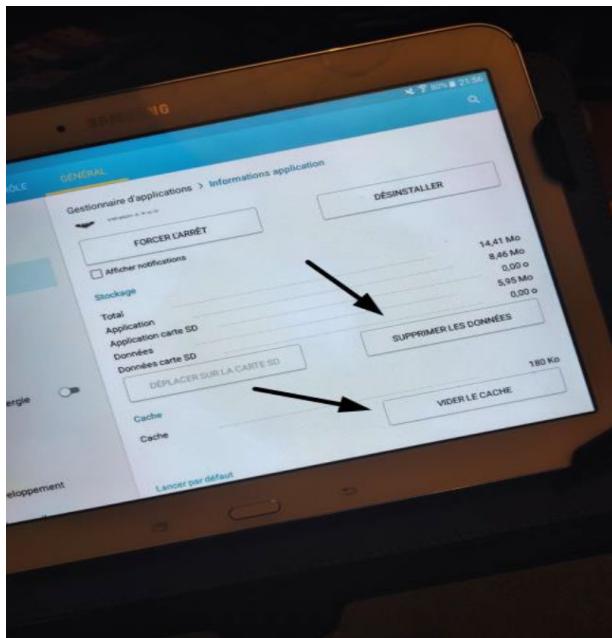


☒ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/besk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 27 JANVIER 2026

Présent(e)s : Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mmes S. Lutz - I. Cyprien

Assiste :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVDF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oubliers ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(*Sans Lever de rideau*)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Séniors(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires. Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





RETOUR DES TROPHEES

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard **le 31 mars 2026**.

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS COUTELIER

Match GONESSE RC/GOUSSAINVILLE FC du 01/03/2026

Mail des 2 clubs.

La Commission donne son accord pour que ce match se déroule le 26/02/2026 à 20h15.





COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - +45

A la suite de l'oubli de l'équipe de HERBLAY ES 35 lors du tirage de la semaine dernière, une rencontre supplémentaire a été tirée.

Les huitièmes de finale sont repris ci-dessous

22 février 2026 à 9h30

1	VIARMES ASNIERES OL 35	ECOUEN FC 35
2	COSMO TAVERNY 35	CORMEILLAIS ACS 35
3	ST LEU 95 FC 35	GONESSE RC 35
4	ERAGNY FC 35	SOISY ANDILLY MARGENC. 35
5	GOUSSAINVILLE FC 35	ST PRIX ES 35
6	OSNY FC 35	HERBLAY ES 35

Exempts : MERY MERIEL FC35 ; FRANCONVILLE FC 35.

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 03/02/2026.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 27 JANVIER 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Gomes—Lacour – Da Mata.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

**Ville de PONTOISE : NNI 955000201**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de SOISY SOUS MONTMORENCY: NNI 955980101 et 955980102

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 22 janvier 2026 à 9h30, au Stade SCHWEITZER, rue d'ANDILLY, pour classement des installations.

Ville de SARCELLES : NNI 955850103

M. FEBVAY et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 26 janvier 2026 à 14h00, au Stade Nelson MANDELA, terrain Riyad MAHREZ, avenue Paul LANGEVIN, pour classement de l'installation.

Ville de SOISY SOUS MONTMORENCY: NNI 955980101

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 26 janvier 2026 à 19h00, au Stade SCHWEITZER, rue d'ANDILLY, pour classement de l'éclairage.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

SECTION LOIS DU JEU

RÉUNION ÉLECTRONIQUE DU 05 JANVIER 2026

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

**Match N° 54556168 : SENIORS D4
FC PRESLES 1 / DOMONT FC 3
du 07/12/2025**

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club du FC DOMONT portant sur le non remplacement de son arbitre assistant.

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre et le courrier de reclamation du club FC DOMONT.

- Considérant que la réserve technique doit être formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elle concerne un fait sur lequel l'arbitre est intervenu conformément à l'article 30.19 du RS du DVOF
- Considérant que cette réserve technique qui apparaît sur la feuille de match dans la rubrique « Réserves Techniques » a été posée après la fin du match
- Considérant que c'est le dirigeant du FC Domont qui a déposé la réserve et non le capitaine

Dit la réserve technique irrecevable en la forme.
Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Débit : 43.50 € au club de Domont FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme et de droits prévues à l'article 31 du R.S. du DVOF.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 26 JANVIER 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Bœuf-Monteiro – Crier – Duclos

Assiste : M Renault (Cda)

Absent : M Konté (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédent la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

**INFORMATION CLUBS**

La commission Futsal informe les clubs que les demandes de match à huis clos sont traitées par la commission CDPME. En aucun cas la commission Futsal ne peut décider d'un match à huis clos entre 2 équipes.

La commission Futsal rappelle qu'un match à huis clos est une sanction disciplinaire et ne peut être proclamée qu'après une mesure d'accord entre les 2 clubs et la CDPME.

Toute demande auprès de la CDPME doit être effectuée par mail officiel au moins **2 semaines** avant la date de la rencontre.

La commission rappelle aussi que tous les clubs peuvent demander à leur charge la présence d'un délégué officiel du DVOF sur les rencontres de championnat ou de coupe.

COURRIERS CLUBS

Asf Argenteuil : Mail du 12-01-26

Pris note du résultat de la rencontre n° **53535103** : Montigny Lvdb 2 / Asf Argenteuil 2 du 13-12-25

Ermon Ams : Mail du 13-01-26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur le plateau du 18-01-26 à Garges Djibson.

Montigny Lvdb : Mail du 14-01-26

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 24-01-26 (attestation mairie jointe).

Proposition pour jouer les rencontres D1 contre Montmorency Futsal et D2 contre Osny United le dimanche 25-01-26. La commission vous demande de faire des demandes Footclubs en accord avec les 2 clubs.

Avicenne Asc : Mail du 15-01-26

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le samedi 17-01-26 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre contre Garges Djibson à une date ultérieure.

Avicenne Asc : Mail du 15-01-26

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le samedi 31-01-26 (attestation mairie jointe).

La commission vous demande de trouver un accord avec le club de Foot Indoor Loisir pour jouer la rencontre à une autre date ou dans un autre gymnase.

Attainville Futsal : Mail du 16-01-26

Pris note des problèmes rencontrés lors de la rencontre de challenge U14 le dimanche 11-01-26 à Persanaise Cfj.

Pris note de votre demande d'inversion de la rencontre pour la rencontre de ¼ de Finale contre Persanaise Cfj 22. La commission transmet le dossier à la CDPME.

Attainville Futsal : Mail du 16-01-26

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase pour le plateau U10 du samedi 07-02.

La commission transfère le plateau à Les Sportifs de Garges le dimanche 08-02.

Attainville Futsal : Mail du 19-01-26 (Footclubs)

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre 24-01 contre Bezons Fc.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission

Bezons Sporting Club : Mail du 18-01-26

Pris note de votre interrogation concernant la programmation de la rencontre contre Bezons Futsal Club le 18-01-26 sans en avoir été informé.

La commission regrette cette erreur administrative.

**Bezons Futsal Club : Mail du 19-01-26**

Réception feuille de match papier du 18-01-26 contre Bezons Sporting Club.

Ermont Ams : Mail du 19-01-26

Pris note de la modification d'horaire pour le plateau U10 du 24-01-26 à Ermont Ams.

My Sarcelles Futsal : Mail du 21-01-26

Demande d'organisation d'un match à huis clos pour la rencontre **n° 53534570 du 31-01-26** contre Montigny Lvdb.

La commission Futsal n'est pas compétente pour déclarer une rencontre à huis clos.

Le club a la possibilité de demander à sa charge la désignation d'un délégué officiel du DVOF.

Montmorency Futsal : Mail du 21-01-26

Demande d'organisation d'un match à huis clos pour la rencontre **n° 53534562 du 24-01-26** contre Montigny Lvdb.

La commission Futsal n'est pas compétente pour déclarer une rencontre à huis clos.

Le club a la possibilité de demander à sa charge la désignation d'un délégué officiel du DVOF.

Montigny Lvdb : Mail du 23-01-26

Pris note de votre réclamation concernant le résultat du match du 13-12 : Montigny Lvdb 2 / Asf Argenteuil 2.

La commission a fait application du RS du DVOF (non envoi feuille de match après 2 réclamations).

Le club d'Argenteuil a transmis le score de la rencontre par mail le lundi 12-01-26.

Le club de Montigny Lvdb a la possibilité de faire appel de la décision de la commission Futsal auprès de la commission CACAC.

Afs Vauréal : Mail du 24-01-26

Pris note de votre interrogation concernant la programmation de 2 rencontres en moins de 48H pour votre équipe Afs Vauréal 2 les 13 et 15-02-26.

La commission reporte la rencontre de championnat contre Parmain 2 à une date ultérieure.

Afs Vauréal : Mail du 26-01-26 (Footclubs)

Pris note de votre demande de modification d'horaire et de gymnase pour la rencontre de Challenge U16 du 01-02-26. Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Marcouville City CP : Mail du 23-01-26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le plateau U10 du 25-01-26 à Afs Vauréal.

MATCH NON JOUÉ**SENIOR D1****Match n° 53534541 : Bezons FC 1 / Bezons SC 1 : le dimanche 18-01-26**

Rencontre programmée à huis clos le dimanche 18-01-26 sur terrain neutre.

Mail du club de Bezons SC du 18-01-26 informant d'être surpris de la programmation de la rencontre le dimanche 18-01-26 sans en avoir été informé par le DVOF.

Transmission de la feuille de match papier par le club de Bezons FC le 18-01-26.

Rapport de l'arbitre de la rencontre informant de l'absence de l'équipe de Bezons Sc.

Suite à l'erreur administrative, la commission ne peut valider le forfait de l'équipe de Bezons SC.

La commission transmet à la CDPME pour convocation des 2 clubs et programmation des 2 matchs aller et retour.

Match aller **n° 53534541** : Bezons Fc / Bezons – date à définir

Match retour **n° 53534581** : Bezons Sc / Bezons Fc du 17-02-26

**MATCHS REMIS****SENIOR D1**

Match n° 53534562 : Montigny Lvdb 1 / Montmorency Futsal 1 : le samedi 28-02-26 à 19H15

SENIOR D2

Match n° 53534851 : Avicenne Asc 2 / Garges Djibson Asc 3 : le samedi 28-02-26 à 18H00

Match n° 53535107 : Afs Vauréal 2 / Parmain Futsal As 2 : le vendredi 27-02-26 à 21H30

Match n° 53535111 : Montigny Lvdb 2 / Osny United 1 : le samedi 28-02-26 à 17H15

Match n° 53535115 : Marcouville City CP 3 / FCVLB 1 : le samedi 28-02-26 à 15H30

. NON ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS**SENIOR D2**

Rectificatif suite mail du club d'Argenteuil en date du 12-01.

Match n° 53535103 : Montigny Lvdb 2 / Asf Argenteuil 2 du 13-12-25

Non envoi de la FMI par le club de Montigny Lvdb.

Pris note du score de la rencontre par le club d'Asf Argenteuil.

Match perdu par pénalité pour l'équipe de Montigny Lvdb 2

Maintien des buts et point pour le club d'Asf Argenteuil 2

Montigny Lvdb 2 : **0 But** **-1 Point**

Asf Argenteuil 2 : **2 Buts** **0 Point**

Montigny Lvdb : **Amende 52€**

CRITÉRIUM U14

Match n° 54927781 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Sannois Fce 21 du 29-11-25

Non envoi de la FMI par le club de Cergy-Pontoise Fc

Aucune information transmise par le club de Sannois Fce

Match perdu par pénalité aux 2 équipes

Cergy-Pontoise Fc 21 : **0 But**

Sannois Fce 21 : **0 But**

Cergy-Pontoise Fc : **Amende 52€**

1^{er}APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

RAS

**2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT
ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

RAS



CALENDRIER JEUNES PHASE 2 SAISON 2025 / 2026

Janvier 2026

Sam 03 et Dim 04	Vacances scolaires
Sam 10 et Dim 11	1/8 Finale Coupes U12 - U14 + Plateau U10
Sam 17 et Dim 18	J9 Ph 1 Crit U16 + Plateau U8
Sam 24 et Dim 25	Matchs remis U12 - U14 et U16 + Plateau U10

Février 2026

Sam 31 et Dim 01	1/4 Finale Coupes U12 - U14 et U16 + Plateau U8
Sam 07 et Dim 08	J1 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U10
Sam 14 et Dim 15	J2 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U8
Sam 21 et Dim 22	Vacances scolaires J3 Ph2 - Crit U16

Mars 2026

Sam 28 et Dim 01	Vacances scolaires
Sam 07 et Dim 08	Vacances scolaires - MR
Sam 14 et Dim 15	J3 Ph 2 - Crit U12 et U14 - J4 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10
Sam 21 et Dim 22	J4 Ph 2 - Crit U12 et U14 - J5 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8
Sam 28 et Dim 29	J5 Ph 2 - Crit U12 et U14 - J6 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10

Avril 2026

Sam 04 et Dim 05	1/2 Finale Coupes U12 - U14 et U16
Sam 11 et Dim 12	J6 Ph 2 - Crit U12 et U14 - J7 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8
Sam 18 et Dim 19	J7 Ph 2 - Crit U12 et U14 - MR
Sam 25 et Dim 26	Vacances scolaires - MR

Mai 2026

Sam 02 et Dim 03	Vacances scolaires - MR
Sam 09 et Dim 10	J8 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U10
Sam 16 et Dim 17	Finales Coupes U12 - U14 et U16
Sam 23 et Dim 24	J9 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U8
Sam 30 et Dim 31	Finales Coupes U12 - U14 et U16

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :

Week-end des **30-01 et 01-02-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**





N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1	55389166	COMBO FUTSAL 21	4	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	2	Samedi 31-01 à 13H30
2	55389167	ASF ARGENTEUIL 21	1	AVICENNE ASC 21	3	Dimanche 01-02 à 14H00
3	55389169	MARCOUVILLE CITY CP 21	5	MARCOUVILLE CITY CP 22	6	Dimanche 01-02 à 11H00
4	55389170	PERSANAISE CFJ 22	8	PERSANAISE CFJ 21	7	Dimanche 01-02 à 11H00

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :

Week-end des **30-01 et 01-02-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1	55389211	COMBO FUTSAL 21	4	MARCOUVILLE CITY CP 21	5	Dimanche 01-02 à 12H00
2	55389212	SANNOIS FCE 21	6	PARMAIN FUTSAL AS 21	7	Samedi 31-01 à 14H00
3	55389213	PERSANAISE CFJ 22	8	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	2	Dimanche 01-02 à 12H00
4	55389214	AVICENNE ASC 21	3	ASF ARGENTEUIL 21	1	Dimanche 01-02 à 13H30

Inversion de gymnase

En raison de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le dimanche 01-02-26, la commission décide d'inverser la rencontre de Challenge U14 n° **55389211** : Combo Futsal 21 / Marcouville City CP 21

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :

Week-end des **30-01 et 01-02-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1	55389227	MONTMORENCY FUTSAL 21	7	COMBO FUTSAL 21	3	Samedi 31-01 à 12H00
2	55389228	AFS VAURÉAL 21	1	GARGES DJIBSON ASC 21	5	Samedi 31-01 à 15H00
3	55389229	SANNOIS FCE 21	8	MARCOUVILLE CITY CPA 21	6	Samedi 31-01 à 18H30
4	55389230	FOOT INDOOR LOISIR 21	4	AVICENNE ASC 21	2	Samedi 31-01 à 12H30

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine **03** du **12-01 au 18-01-26** ou semaine **07** du **09-02 au 15-02-26**

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
5	55250156	SPORTIFS DE GARGES 1	10	GOUSSAINVILLE FC 1	8	Samedi 14-02-26 à 15H00
8	55250159	GARGES DJIBSON ASC 2	7	BEZONS FUTSAL CLUB 1	11	Samedi 14-02-26 à 13H30

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 07 du 09-02 au 15-02-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	55689142	EAUBONNE CSM 2	7	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	3	Jeudi 12-02 à 21H00
2	55689143	AVICENNE ASC 2	4	MY SARCELLES FUTSAL 2	15	Samedi 14-02 à 18H00
3	55689144	MONTIGNY LVDB 2	13	MONTMAGNY ASFS 2	14	Samedi 14-02 à 17H15
4	55689145	SPORTIFS DE GARGES 2	16	MARCOUVILLE CITY CPA 3	12	Samedi 14-02 à 15H00
5	55689146	GARGES DJIBSON ASC 3	10	GOUSSAINVILLE FC 2	11	Dimanche 15-02 à 14H00
6	55689147	COMBO FUTSAL 2	6	FUTSAL CLUB VLB 2	8	Samedi 14-02 à 18H00
7	55689148	ASF ARGENTEUIL 2	2	SPORTIFS DE GARGES 3	9	Dimanche 15-02 à 18H30
8	55689149	BEZONS FUTSAL CLUB 2	5	AFS VAUREAL 2	1	Dimanche 15-02 à 18H20

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



CALENDRIER U12 ET U14

SAISON : 2025 / 2026

CATEGORIE : U12 et U14 Futsal PH 2

GROUPE DE 10

01	02	03	04	05	06	07	08	09
Sa 07-02-26	Sa 14-02-26	Sa 14-03-26	Sa 21-03-26	Sa 28-03-26	Sa 11-04-26	Sa 18-04-26	Sa 09-05-26	Sa 23-05-26
Di 08-02-26	Di 15-02-26	Di 15-03-26	Di 22-03-26	Di 29-03-26	Di 12-04-26	Di 19-04-26	Di 10-05-26	Di 24-05-26
2 - 9	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	8 - 6	9 - 7	1 - 8
4 - 7	5 - 8	6 - 9	7 - 1	8 - 2	9 - 3	1 - 4	2 - 5	3 - 6
6 - 5	7 - 6	8 - 7	9 - 8	1 - 9	2 - 1	3 - 2	4 - 3	5 - 4
8 - 3	9 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 8	5 - 9	6 - 1	7 - 2
10 - 1	2 - 10	10 - 3	4 - 10	10 - 5	6 - 10	10 - 7	8 - 10	9 - 10

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A

1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	580869	PERSANAISE CFJ 1
4	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
5	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
6	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
7	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
8	561071	ASF ARGENTEUIL 2
9	550552	SANNOIS FCE 1
10	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B

1	582623	AFS VAURÉAL 1
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 2
3	580869	PERSANAISE CFJ 3
4	580869	PERSANAISE CFJ 2
5	565321	JC ACADEMY 95
6	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
7	561071	ASF ARGENTEUIL 1
8	560866	COMBO FUTSAL 1
9	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
10	550552	SANNOIS FCE 2

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A

1	551972	AVICENNE ASC 1
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
3		EXEMPT
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	565321	JC ACADEMY 95
6	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
7	550552	SANNOIS FCE 2
8	550552	SANNOIS FCE 1
9	561071	ASF ARGENTEUIL 1
10	561071	ASF ARGENTEUIL 2

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B

1	580869	PERSANAISE CFJ 1
2	580869	PERSANAISE CFJ 2
3	551445	PARMAIN FUTSAL AS 1
4	582623	AFS VAURÉAL 1
5	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
6	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
7		EXEMPT
8	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
9	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
10	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2



PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°6 - Week-end des 31-01 et 01 Février 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 31 Janvier 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	8	Ermont Ams (1-2) Asf Argenteuil 1 Futsal Club VLB (1-2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City Cp (1-2)
Dimanche 01 Février 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	8	Persanaise Cfj (1-2) Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2)
Journée N°7 - Week-end des 14 et 15 Février 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Février 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	8	Futsal Club VLB (1-2) Ermont Ams (1-2) Marcouville City Cp (1-2) Persanaise Cfj (1-2)
Dimanche 15 Février 2026 (coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil 1 Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2) Garges Djibson Asc 1





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°7 - Week-end des 07 et 08 Février 2026			
	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Attainville Futsal (1-2) Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges 1
Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (1-2) Marcouville City CP (1-2) Eragny Fc 1
Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	AsF Argenteuil (1-2) Génération Herblay (1-2) Garges Djibson Asc 1 Paris CDG 1
Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupet Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	6	Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Futsal Club VLB (1&2)

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 10 et 11-01-26

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 11-01-26 à Persanaise Cfj.

PLATEAUX U8 des 17 et 18-01-26

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 18-01-26 à Afs Vauréal.

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 18-01-26 à Garges Djibson Asc.

PLATEAUX U10 des 24 et 25-01-26

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 24-01-26 à Ermont Ams

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 24-01-26 à Ermont Ams

Attainville Futsal : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 24-01-26 à Paris CDG

Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 24-01-26 à Paris CDG

AS Eragny FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 25-01-26 à Les Sportifs de Garges

FC VLB : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 25-01-26 à Les Sportifs de Garges

ASF Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 25-01-26 à Les Sportifs de Garges

**1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE DE PRÉSENCE CLUBS**

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 24 et 25-01-26

Paris CDG Futsal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 24-01-26

Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 25-01-26

Afs Vauréal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 25-01-26

. FORFAIT NON AVISÉ D'UN CLUB SUR UN PLATEAU

Marcouville City CP : **Amende 50€**

Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le plateau U10 du 25-01-26 à Afs Vauréal.

ORGANISATION FINALES FUTSAL**FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL**

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 16 et 17 mai 2026 ou 30 et 31 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion : Lundi 16-02-26 à 18H30